

DEC210844DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique CIOCCA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron.

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 15 février 2021



La directrice d'unité  
Sophie REIBEL-FOISSET

**Sophie REIBEL FOISSET**  
Directrice  
CNRS - UMS 3415 Chronobiotron

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.